

CONTRAT DE RÉSERVATION
RESERVATION CONTRACT
2024 - 2025

DEMANDE DE RÉSERVATION / Renseignements sur le propriétaire du véhicule
RESERVATION FORM / Information on the owner of the vehicle

Résident / Canadien / Américain /
Resident Canadian American

NOM DU CLIENT / NAME OF CUSTOMER

COURRIEL / EMAIL

NO. DE PERMIS DE CONDUIRE /
DRIVER'S LICENCE NO.

PAIEMENT / PAYMENT

Paielement par /
Payment by

Chèque : ☐ VISA : ☐ MC : ☐

No. de la carte /

Card no.

Date d'expiration /

Expiration date

CVC

(verso)

Signature

RÉSIDENTE AU QUÉBEC / QUEBEC RESIDENCE

Adresse / Appt / Ville / Code postal /
Address Apt City Zip code
Tel : Cell : Fax :

RÉSIDENTE EN FLORIDE / FLORIDA RESIDENCE

Adresse / Appt / Ville / Code postal /
Address Apt City Zip code
Tel : Cell : Fax :

DESCRIPTION DU VÉHICULE / DESCRIPTION OF VEHICLE

Marque, Modèle / Année / Plaque /
Mark, Model Year Plate
No. de série / Couleur / Poids /
Serial no. Color Weight

Valeur marchande / Market value : ☐ Véhicule personnel ☐ Véhicule commercial / ☐ Convertible /
Personal vehicle Commercial vehicle Convertible

DATE DE RÉSERVATION MTL-FLO / MTL/FLA RESERVATION DATE

Date de départ du véhicule
Departure date vehicle
Prix du transport /
Transportation price
Compagnie aérienne / Date du vol /
Airline Flight date

DATE DE RÉSERVATION FLO-MTL / FLA/MTL RESERVATION DATE

Date de retour du véhicule
Return date vehicle
Prix du transport /
Transportation price
Compagnie aérienne / Date du vol /
Airline Flight date

COCHEZ LE LIEU DU DÉPART / MARK THE DEPARTURE PLACE

Résidence / Home : ☐ Bureau / Office : ☐ Québec : ☐
Cueillet / Pick up 8300 Ray-Lawson, Anjou Remorquage Larouche
Autre / Other : ☐

COCHEZ LE LIEU D'ARRIVÉ / MARK THE PLACE OF ARRIVAL

Résidence / Home : ☐ Bureau / Office : ☐ Québec : ☐
Livraison / Delivery 8300 Ray-Lawson, Anjou Remorquage Larouche
Autre / Other : ☐

RÈGLEMENTS

- Le transpondeur EZ-Pass et Sunpass doivent être retiré de la voiture au moment du transport, aucun remboursement ne sera accordé si vous êtes facturé.
- Les effets personnels doivent être dans le coffre arrière (un sac de golf ou l'équivalent en grosseur sera toléré sur le siège arrière seulement). Un extra bagage vous sera chargé si cette règle n'est pas respectée.
- Il est interdit en tout temps d'avoir dans votre véhicule : tabac, nourriture, articles achetés aux États-Unis, plantes, animaux, armes, alcool, drogue, médicaments.
- Advenant le refus ou la saisie de votre véhicule par les agents des douanes, une pénalité de 500\$ vous sera facturée et les frais du transport non remboursés.
- Le contenu de vos articles usagés ne peut dépasser 10 000\$. Nous nous réservons le droit de refuser le transport.
- Transport d'auto Éléance n'est pas responsable de bris, vol, vandalisme du contenu de votre véhicule. Votre contenu est couvert par votre assurance habitation.
- Le niveau d'essence ne doit pas dépasser le quart du réservoir lors du transport, sans quoi une pénalité de 50\$ s'applique.

RULES

- The EZ-Pass and Sunpass transborder must be removed from the car during the transport no refund will be given.
- All personal belongings must be placed in the trunk (Golf bag or the equivalence in size, will be tolerated on the back seat). An extra will be charge, if this rule is not respected.
- It is prohibited at all times to have in your vehicle : tobacco, food, all things bought in USA, plants, animals, fire arms, alcohol, drugs, medication.
- If your vehicle is refused are seized by customs officers, you will be charged a \$500 penalty and shipping costs not refunded.
- The content must not exceed \$10 000. We reserve the right to refuse the transport if this is not respected.
- Transport d'auto Éléance will not be liable for the loss, theft or vandalism of your personal belongings. They are covered under your home insurance.
- The level of gasoline should not exceed the 1/4, a \$50 penalty will be charged.

En signant ce contrat de réservation, je confirme avoir lu et accepte les procédures et règlements y figurant et renonce à toutes réclamations liées à la conduite de ma voiture aux États-Unis.

By signing this reservation contract I confirm that I have read and accept the procedures and regulations contained therein and waive any claims related to the driving of my car in the United States

Signature du client /
Customer signature

Date :

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX TRANSPORT COMMERCIAL ET POUR VACANCIERS

Sans se soustraire aux sections applicables du Code civil régissant ce contrat, l'expéditeur s'engage à rembourser le transporteur pour tout montant ou différence de prix au niveau légal en relation avec toute condamnation qui pourrait être prononcée contre le transporteur pour poids excédentaire résultant d'un défaut inhérent au véhicule, une omission, une déficience, une inexactitude dans la déclaration de l'expéditeur sur le véhicule transporté.

RÉCLAMATION. Aucune réclamation ne sera acceptée contre le transporteur sans un avis écrit reçu à l'intérieur de sept (7) jours suivant la date de livraison du véhicule, que les dommages soient apparents ou non.

LIVRAISON SUR PAIEMENT. Le transporteur ne livra pas le véhicule à moins que le montant total ne soit payé au moment de la livraison. Les mêmes règlements s'appliquent pour les livraisons nécessitant des frais de chargement.

CODE CIVIL DU QUÉBEC. Ce contrat est sujet aux dispositions de Code civil du Québec. Transport d'auto Éléance Inc. se dégage de toute responsabilité concernant un retard dans la date de livraison du véhicule.

Le client autorise Transport d'auto Éléance Inc. à conduire le véhicule décrit au recto du contrat et renonce à toutes réclamations liées à la conduite de sa voiture aux États-Unis pour les fins de transport.

Si le client n'est pas présent lors de la livraison ou de la cueillette, Transport d'auto Éléance Inc. se dégage de toute responsabilité pour tout vol ou dommage causé au véhicule.

TRANSPORT D'AUTO ÉLÉANCE INC. N'ACCEPTE AUCUNE RESPONSABILITÉ EN CE QUI A TRAIT AUX POINTS ÉNUMÉRÉS CI-DESSOUS :

1. Tout dommage n'étant pas dû à une négligence du transporteur.
2. Tout dommage invisible dû à un véhicule sale, mouillé ou recouvert de neige, ou encore chargé à la noceur. Dans ces conditions, les véhicules seront livrés tels quels. Transport d'auto Éléance Inc. se dégage de toutes responsabilités pour les réclamations de dommages ou perte en ce qui a trait aux véhicules livrés tels quels.
3. Objets à l'intérieur du véhicule ou dommages causés au véhicule en raison de la présence de ces objets.
4. Coûts ou dépenses, incluant le remorquage ou les frais de réparation, relatifs à un mauvais fonctionnement du véhicule.
5. Tout dommage causé par une fuite de liquide, acide de batterie, système de refroidissement, solution d'antigel, ou résidus industriels.
6. Antenne de radio qui dépasse de plus de trois (3) pouce au-dessus de la partie supérieure de l'aile ou le niveau du capot du véhicule. Tous les ajouts extérieurs : déflecteur sur capot ou arrière ou fenêtre.
7. Fonctions mécaniques, système d'échappement, alignement, suspension, mise au point du moteur, transmission. Aucune inspection n'aura lieu au moment du chargement.
8. Dommages causés par le gel du système de refroidissement et/ou de batteries. La protection contre le gel est la responsabilité de l'expéditeur.
9. Tous risques naturels.
10. Dommages reliés aux routes en constructions, aux pierres ou aux roches, débris de la route ou de viaduc, saleté de la route.
11. Toit décapotable, vitre arrière ou toile de recouvrement mal fixé ou abîmé.
12. Valence basse, système d'échappement bas, effets de sol, phares anti-brouillard ou tout autre accessoire situé près du sol. Égratignures de surface.
13. Tous les problèmes relatifs au système anti-vol ou anti-démarrage.

RÈGLEMENT SPÉCIFIQUES AUX « VACANCIERS »

1. La balance du paiement doit être effectuée le matin même du chargement de votre véhicule. Si nous n'avons pas le paiement, nous nous réservons le droit de ne pas embarquer votre véhicule.
2. Vous devez payer immédiatement des frais de 50\$ si votre réservoir présente un niveau d'essence supérieur à un quart (1/4).
3. Tout changement de date fait 15 jours avant la date initiale de réservation entraîne des frais d'administration de 50\$.
4. Il est interdit de transporter de la marchandise attachée à l'extérieur du véhicule (vélo, porte-bagage, etc.)
5. Un sac de golf, ou son équivalent en grosseur, est toléré sur le siège arrière. Tous les autres effets personnels sont interdits à l'intérieur de l'habitacle. Ils devront être déposés dans le coffre arrière. **Des frais de 150\$ ou plus seront facturés aux clients fautifs.**
6. Dans le cas des VUS, 4X4 et fourgonnettes, les bagages doivent être placés derrière la banquette des sièges passager arrière. Des frais de 75\$ s'ajouteront pour chaque banquette rabaisée. **De plus, le chargement en hauteur ne doit pas excéder le seuil des fenêtres, sans quoi des frais de 200\$ ou plus seront chargés.**
7. Les réclamations pour dommages subis doivent être déclarés par écrit dans les 24 heures suivant la réception du véhicule. De plus vous devrez fournir des photos ainsi que 2 estimés de réparation dans les 7 jours suivant la déclaration écrites. Aucune réclamation ne sera remboursée sans notre approbation. Toutes les factures de réparation devront être émises au nom de : Transport d'auto Éléance 2013.
8. Le client s'engage à défrayer toute majoration ou frais décrétés par les instances gouvernementales ainsi que ceux hors du contrôle de votre transporteur (diesel, taxes, etc.)
9. En ce qui a trait aux frais de transport, aucun remboursement ne sera accordé, en tout temps ou en partie, dans l'éventualité de la saisie d'un véhicule par les autorités, occasionnant un espace libre sur la remorque de transporteur. Une attention particulière sera portée à la question dans le cas où l'ensemble des véhicules serait saisi et déchargé, et ce, au moment où le transporteur et le chauffeur seraient libérés par les autorités compétentes impliquées.
10. Le client s'engage également à défrayer les frais encourus suite à un non respect des directives établies par le transporteur.

Conditions générales - vacanciers

Le dépôt de 500\$ sera remboursé, sur présentation d'un billet du Médecin, uniquement en cas de maladie, Toute autre annulation engendra une perte du dépôt.

En signant ci-dessous, j'accepte les règlements et la décharge de responsabilité ci dessus.

Signature : _____

GENERAL RULES COMMERCIAL AND « SNOWBIRD » TRANSPORT

Whitout restricting applicable sections of civil codes governing this contract, the shipper undertakes to reimburse the carrier namely, the amount of any cost and fines as well as legal and extra legal fees related to any condemnation which could be pronounced against the carrier from overloading on total weight as well as on axle weight resulting of an inherent defect in the property or any omission deficiency or inaccuracy in the shippers declaration as to the property carried.

NOTICE OF CLAIM. No action is admissible against the carrier unless a notice of claim is priority given to the carrier in writing within seven (7) days after delivery of property, whether or not the loss is apparent.

C.O.D. SHIPMENTS. A carrier shall not deliver a C.O.D. shipment unless payment is received in full at the times of delivery. Same rules apply for shipment requiring C.O.D. transportation charges.

SUBORDINATION TO THE QUEBEC CIVIL CODE. This contract is subject to the dispositions of the Civil code of Quebec. Transport d'auto Éléance Inc. get clear of responsibilities concerning any delay of delivery for the vehicle.

The customer authorizes Transport Éléance Inc. to drive the vehicle described on the front page of the contract and waives all claims related to driving his car in the United States for transport purposes.

If the customer is not present at the time of pick-up or delivery, Transport Éléance Inc. shall be released from all liabilities for theft or damage of the vehicle.

TRANSPORT D'AUTO ÉLÉANCE INC. WILL NOT BE LIABLE FOR THE FOLLOWING :

1. Any damage not resulting from carrier negligence.
2. Damage unable to detect due to auto's dirty, wet or snow covered condition or after dark pick-up. Car shipped under those conditions are shipped as-is. Transport d'auto Éléance Inc. released of all responsibility for claims concerning loss or damage on all as-is shipped vehicle.
3. Articles left in vehicle of damage to vehicle due to those articles.
4. Cost or expenses including towing or repair charges resulting from malfunction of vehicle.
5. Damage caused by leaking fluid, battery acids, cooling systems, anti-freeze fluid or industrial fallout.
6. Radio antennas that extend more than three (3) inches above fender or hood level of vehicle being transported. All exterior additions : deflector on hood or rear or window.
7. Mechanical functions exhaust systems, alignments, suspension, tuning of engine, transmission. Inspection of those items are not practical at time of shipment.
8. Damage caused by freezing of cooling system and/or batteries. Protection from freezing is the shipper's responsibility.
9. Any act of God
10. Damage due to road construction, rock or gravel damage, flying debris from roadway overpass road dirt.
11. Convertible roof, rear window are an other type of cover fabric damage or badly fixed.
12. Low spoilers, low exhaust pipes, ground effects, fog light or any low accessories. Hairline scratches.
13. All problems caused by anti-theft or remote car starter.

« SNOWBIRDS » PARTICULAR RULES

1. Balance payment must be given the morning of loading. Failure to do so may result in vehicle not being loaded.
2. You must immediately pay a \$50 fee if your tank has a fuel level greater than one-quarter (1/4).
3. Any change of date made 15 days prior to the initial date of reservation will entail administration expenses of \$50.
4. It is not allowed to have anything fixed outside the vehicle such as bicycle, luggage or ski racks of any type.
5. **Personal belongings are not allowed in the vehicle and must be placed in the trunk, except for one golf bag or the equivalence in size, will be tolerated on the back seat. Fees of 150\$ or more will be billed to offenders.**
6. For the SUV, 4X4 and minivans, all luggage carried in the vehicle must be placed behind the back of passenger seats. **Extra charges of \$75 for each backseat put down will apply. If the luggage exceed the window sills a minimum charge of \$200 will apply.**
7. Damages claims must be reported in writing within 24 hours of receipt of the vehicle. In addition you will need to provide photos and 2 estimated repair within 7 days of the written declaration. No claim will be refunded without our approval. All repair invoices must be issued in the name of : Transport d'auto Éléance 2013.
8. The client agrees to pay all extra charges and increases due to decreed fees by any government authority, as well as others out of your transporter's control (diesel, taxes, etc.)
9. Seizure by entitled party will not result in a partial or total load reimbursement to shipper of transportation charges, such seizure causing the carrier's unit to proceed with an empty spot. Consideration will be given to such action only when total load's being seized and unloaded, and the carrier's unit and operator(s) released by competent party involved.
10. The client also agrees to pay all extra charges occurred by his/her non-respect of the transporter's requirements.

General condition - snowbird

The \$500 deposit will be refunded upon presentation of a doctor's note, only in case of medical reasons, all other cancellations will insure a loss of the deposit.

By signed below, I accept the rules and the responsibility waiver specified previously.

Signature : _____